Date

Madame Andrée Laforest

Ministre des Affaires municipales et de l’Habitation

Ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean,

Édifice Jean-Baptiste-De La Salle

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, Aile Chauveau, 4e étage Québec (Québec)

G1R 4J3

ministre@mamh.gouv.qc.ca

Madame Andrée Laforest

Ministre des Affaires municipales et de l’Habitation

Ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean,

Édifice Jean-Baptiste-De La Salle

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, Aile Chauveau, 4e étage Québec (Québec)

G1R 4J3

ministre@mamh.gouv.qc.ca

Objet : Crise du logement – investissements durables

Madame la Ministre,

Tout d’abord, nous tenons à vous transmettre nos félicitations pour la signature de l’entente fédérale-provinciale intervenue après trois ans de discussion qui permettra au Québec de recevoir 1,8 G $. Les acteurs de l’habitation sociale et communautaire, qui sont au cœur des enjeux que vivent les personnes à faible revenu, ont accueilli cette nouvelle avec joie et soulagement.

Au Québec, présentement, c’est 305 590 ménages qui ont des besoins de logements adéquats et qui respectent leur capacité de payer. À Montréal, où la crise du logement sévit plus grandement, 23 000 ménages figurent sur la liste d’attente de l’OMHM et, pour la première fois, on peut voir séjourner sur la rue Notre-Dame, un campement de plusieurs dizaines de personnes sans logis.

Répondre à la crise du logement seulement durant la période du 1e juillet n’est plus une stratégie. Il faut avoir un plan solide à long terme. La spéculation des immeubles résidentiels à Montréal entraine une forte hausse du coût des loyers. La mesure la plus porteuse est la construction ou l’achat-rénovation de logements sociaux et communautaires. La création de logements locatifs sociaux a un effet sur les taux d’inoccupation et, par le fait même, sur les prix des logements sur le marché privé.

De plus, distribuer des suppléments au loyer (PSL) dans le domaine du logement privé ne peut être une réponse adéquate à long terme. L’expérience d’autres juridictions qui ont privilégié l’octroi de ces subventions démontre que ce type d’aide ne fait que contribuer à la hausse générale des loyers et bénéficie davantage aux propriétaires. Aussi, ces PSL n’obligent pas les propriétaires à procéder à l’entretien des logements malgré cette hausse. C'est pourquoi nous vous demandons d’attribuer tout nouveau PSL dans les unités de logement social et communautaire déjà existants ou à venir. Les logements dits « abordables » qui ont été construits dans des programmes tel que *Logement abordable Québec (LAC)*, ne sont pas non plus une solution puisque ces logements n’avaient d’abordables que le nom et ne pouvaient obtenir de PSL.

Madame la Ministre, les ménages à faible revenu sont parmi ceux qui occupent des emplois très utiles à la société par exemple, les préposés aux bénéficiaires qui ont servi avec générosité durant la pandémie. Ils se doivent d’être logés dans des logements adéquats pour leur famille et à un coût leur permettant d’assumer leurs autres besoins. On parle ici souvent des femmes, des familles monoparentales, des personnes handicapées, des autochtones ou d’aînés dont le seul revenu est la pension fédérale, des personnes racisées - trop souvent victimes de discrimination de la part des propriétaires - qui se retrouvent avec des logements insalubres, onéreux ou trop petits, situés dans des secteurs éloignés des principales activités de la ville.

Tout dernièrement, la mairesse de la Ville Montréal vous a interpellée afin de débloquer des sommes pour la construction de nouvelles unités. Montréal travaille sans relâche pour trouver des solutions à la crise du logement. Par exemple, la Ville a mis en place un droit de préemption leur donnant maintenant la possibilité d’acheter des terrains avant qu’ils ne soient vendus au privé pour y construire des condos pour la plupart du temps. Malgré la disponibilité de terrains, il semblerait qu’il n’y ait plus de fonds dans le programme Accès Logis pour la construction de logements sociaux et communautaires.

**À son arrivée au pouvoir, le 1e octobre 2018, le gouvernement de la CAQ a promis la construction de 15 000 unités en cinq ans, des unités qui étaient d’ailleurs déjà programmées par le passé par le précédent gouvernement. En 2018-2019, seulement 835 unités de logement ont été réalisées et seulement 1 019 en 2019-2020. Deux ans plus tard, nous sommes bien loin encore des 15 000 unités promises.**

Compte tenu des besoins, la réalisation des 15 000 unités déjà programmées ne pourra répondre aux besoins des ménages et alléger la crise du logement. C'est pourquoi nous demandons au gouvernement de débloquer **immédiatement** les fonds nécessaires afin que le programme Accès Logis puisse continuer d’opérer et de programmer au minimum **10 000 unités additionnelles** en les incluant au cœur du plan de relance économique. La relance de l’économie québécoise doit aussi passer par la construction de logements sociaux et communautaires. C’est un chantier qui serait générateur d’emplois, de richesses, de bien-être et une garantie supplémentaire que le Québec et sa population seront mieux préparés pour affronter les effets de la crise actuelle et celles à venir.

Le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d’avoir un logement décent est trop souvent tenu pour acquis.

En espérant que vous répondrez rapidement aux besoins des ménages, veuillez recevoir, madame la Ministre, l’expression de nos meilleurs sentiments.

Signature

Nom de la personne signataire

Nom de l’organisme

c.c.

Madame Sonia LeBel

Présidente du Conseil du trésor

875, Grande Allée Est, 4e étage, secteur 100

Québec (Québec) G1R 5R8

cabinet@sct.gouv.qc.ca

Monsieur Eric Girard

Ministre des Finances

12, rue Saint-Louis, 1er étage

Québec (Québec) G1R 5L3

ministre@finances.gouv.qc.ca

Fédération des OSBL d’habitation de Montréal (FOHM)

communications@fohm.org